



## Promotion 60<sup>e</sup> anniversaire

Obtenez 60 \$ dans un REEE

### Dates de la promotion :

- 4 avril au 30 août 2024

### Critères d'admissibilité :

- La promotion s'applique aux personnes qui ne sont pas actuellement souscripteurs d'un REEE chez Kaleido (ci-après « Nouveau souscripteur »), et qui ouvrent un REEE IDEO+ entre le 4 avril et le 30 août 2024 (ci-après « Période de la promotion ») pour un nouveau bénéficiaire, un bénéficiaire existant ou un bénéficiaire à naître. L'âge du bénéficiaire désigné doit respecter celle prévue au prospectus pour l'ouverture d'un REEE.
- La promotion s'applique aux Nouveaux souscripteurs qui font une double adhésion, c'est-à-dire lorsque deux Nouveaux souscripteurs ouvrent chacun un nouveau REEE pour un même bénéficiaire.
- La promotion s'applique au Nouveau souscripteur demeurant à la même adresse qu'un souscripteur existant.
- La promotion s'applique uniquement si le Nouveau souscripteur a effectué une première cotisation dans le REEE du nouveau bénéficiaire, du bénéficiaire existant ou du bénéficiaire à naître d'un montant minimum de 10 \$ entre le 4 avril et le 30 août 2024.

### Limitations :

- Un Nouveau souscripteur peut profiter de la promotion une seule fois, pour un seul bénéficiaire. Dans l'éventualité où un Nouveau souscripteur ouvrirait plusieurs REEE durant la Période de la promotion, pour un même bénéficiaire ou pour des bénéficiaires différents, le montant de 60 \$ sera seulement versé dans le premier REEE ouvert.
- Cette promotion ne peut pas être jumelée avec aucune autre offre ou promotion de Kaleido.
- Il n'est pas possible de diviser le montant de 60 \$ pour l'appliquer à plus d'un bénéficiaire ou à plus d'un REEE.

- La promotion ne s'applique pas pour les souscripteurs actuels, même dans le cas d'un REEE ouvert pour un nouveau bénéficiaire.
- La promotion ne s'applique pas si la cotisation minimale de 10 \$ n'a pas été effectuée dans le REEE entre le 4 avril et le 30 août 2024.
- La promotion ne s'applique pas dans le cas d'un REEE ouvert pour recevoir le Bon d'études canadien (BEC) si une cotisation minimale de 10 \$ n'a pas été effectuée dans le REEE entre le 4 avril et le 30 août 2024.
- La promotion ne s'applique pas pour les employés de Kaleido Croissance inc. et de la Fondation Kaleido ainsi que pour les représentants en plans de bourses d'études et directeurs régionaux de Kaleido Croissance inc.

**Dépôt du montant de 60 \$ :**

- Le montant de 60 \$ sera versé au 61<sup>e</sup> jour suivant l'ouverture du REEE si les critères d'admissibilité sont respectés. Le dépôt sera traité automatiquement par l'équipe de Kaleido.

*Kaleido Croissance inc. placeur et gestionnaire des plans de bourses  
d'études promus par la Fondation Kaleido.*

*La forme masculine dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisée dans le seul but  
d'alléger le texte.*